



Faites reconnaître
vos compétences

Eligible
CPF

CQP Monteur en enveloppe de chambres froides et de salles propres

Le CQP (Certificat de qualification professionnelle) est une certification professionnelle créée, délivrée par les professionnels. Il reconnaît et certifie les compétences des salariés par les professionnels des secteurs du bâtiment et des travaux publics.

Le monteur en enveloppe de chambres froides et de salles propres réceptionne et installe sur les chantiers de construction neuve les différents matériaux constituant les enveloppes isothermes : panneaux de parois ou cloisons, plafonds, portes, vitrages, accessoires de finitions ou de protection, isolation de sols si nécessaire. Il existe également une activité de transformation, rénovation ou maintenance de sites existants.



Quelles compétences ?

- Organiser son intervention de montage en enveloppe de chambres froides ou de salles propres en toute sécurité.
- Mettre en œuvre l'enveloppe de chambres froides ou de salles propres.

Comment valider le CQP ?

- Par la formation continue
- Par la voie de la VAE
- Par l'accès direct auprès du jury

Comment accéder au CQP ?

- Être titulaire du CACES PEMP ou CACES R486 en cours de validité.
- Présenter un certificat de la Médecine du travail de non-contre-indication de travail en hauteur.

Quel niveau ?

- Niveau II dans la convention collective Nationale des Ouvriers du Bâtiment

Pour aller plus loin



SYNDICAT NATIONAL DE L'ISOLATION



Vous souhaitez en savoir davantage ?
RDV sur le site de la FFB